FOOTBALL CLUB DE BOISSY SOUS SAINT YON

FCB NEWS

N° 7 — MARS 2016

AGENDA MARS

6	***CDM*** **: Coupe de l'Essonne** FCB / CORBREUSE STE MESME
7	Réunion des Dirigeants
12	***U10/U11*** : BALLAINVILLIERS / FCB
12	***U12/U13*** : FCB / ST CYR SOUS DOURDAN
12	**U8/U9** : Festifoot à SAINT VRAIN
13	***VETERANS*** **:** FCB / SAINT GERMAIN LES ARPAJON
13	***SENIORS*** **:** FCB / BOUSSY SAINT ANTOINE
13	***CDM*** : JEUNESSE AUVERSOISE / FCB
19	***U10/U11*** : Stage à Clairefontaine
19	***U12/U13*** : ANGERVILLIERS / FCB
19	***U6/U7*** **:** Festifoot à ARPAJON
19	***U14/U15*** : DOURDAN / FCB
20	***CDM*** : FCB / SAINT VRAIN
20	***VETERANS*** **:** JEUNESSE AUVERSOISE / FCB
20	***SENIORS*** **:** SUD ESSONNE 2 / FCB
27	***VETERANS*** **:** MOLIERES / FCB
27	***SENIORS*** **:** CO VILLIERS / FCB

PARIS
Ville candidate
Jeux Olympiques de 2024

Tournois de la Pentecôte

Nous vous rappelons que les prochains tournois organisé par le FC Boissy auront lieu au cours du week-end de la Pentecôte.

Afin de pouvoir inscrire le bon nombre d'équipes prêtes à défendre haut les couleurs du club, nous invitons les parents à confirmer auprès de leurs entraîneurs la présence de leurs enfants à ces différents tournois qui auront lieu respectivement les :

- samedi 14 mai pour les U6/U7 et les U8/U9,
- dimanche 15 mai pour les U10/U11 et les U14/U15,
- lundi 16 mai pour les U12/U13 et les U16/U17.

Ces tournois sont l'occasion pour le FC Boissy de récolter des fonds indispensables pour financer les équipements et fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Durant ce week-end, notre club aura la lourde charge d'accueillir sur 3 jours près de 130 équipes et près de 1250 enfants âgés de 6 à 17 ans venant de toute l'Ile de France sans compter les dirigeants et les parents qui les accompagneront.

Jusqu'à présent et grâce à la longue expérience acquise par les dirigeants dans l'organisation de ces manifestations, tous les participants sont repartis heureux et satisfaits de leur journée passée dans notre site champêtre.
Encore faut-il pouvoir toujours les accueillir dans de bonnes conditions ?
Même si le nombre de dirigeants a progressé cette année et même si les conjoints mettent aussi la main à la pâte, nous ne serons pas suffisants pour gérer correctement cette manifestation.

Outre l'arbitrage des matchs ou la tenue de la table de marque, nous aurons besoin d'aide dans la tenue des stands de restauration pour la préparation et le service des repas (notamment entre 11h30 à 14h30). De plus, nous cherchons aussi des mamans qui accepteraient de préparer des crêpes car ce met connait un important succès auprès des jeunes participants. Nous sommes aussi preneurs de toutes photos ou films que vous aurez prises au cours de ces tournois.

Si des personnes sont prêtes à donner quelques heures de leur précieux temps pour que cette importante manifestation se déroule dans les meilleures conditions, merci de vous faire connaître auprès des différents dirigeants que vous côtoyez habituellement.

Vous pouvez aussi retrouver les équipes qui se sont déjà inscrites en cliquant ci-dessous sur chaque catégorie :

U6/U7 U8/U9 U10/U11 U12/U13 U14/U15 U16/U17

Les résultats du mois de février

6	Championnat	U10/U11	FC SAINT CYR SOUS DOURDAN	FCB	**0-1**
6	Coupe U13	U12/U13	RC ARPAJON	FCB	**4-0**
6	Coupe U13	U12/U13	AIGLE FERTOISE	FCB	**2-2**
6	Coupe U13	U12/U13	FC SERMAISE	FCB	**0-4**
6	Amical	U14/U15	FCB	US SACLAS MEREVILLE	**3-2**
7	Championnat	Vétérans	AS SAINT GERMAIN LES ARPAJON	FCB	**1-5**
7	Coupe de l'Essonne	CDM	FCB	TU VERRIERES LE BUISSON	**3-2**
28	Amical	CDM	PORTUGAIS DE BRETIGNY	FCB	**1-8**

Quesaco ? : La purge des sanctions

Après avoir vu, les précédents mois, les sanctions infligées à un joueur ou un dirigeant, nous allons revoir, aujourd'hui, la notion de purge des sanctions. En effet, elle est à l'origine de nombreuses questions et litiges. Quand un joueur suspendu peut-il effectivement rejouer ? Avec quelle équipe ? Et quand ?

Ce sont ces récurrentes questions que de nombreux joueurs se posent et soumettent à leur entourage (entraîneurs et dirigeants) à l'occasion d'une suspension.

La réponse est d'autant plus importante qu'une reprise prématurée du licencié concerné, ou même sa simple présence sur le banc de touche, peut avoir des conséquences non seulement pour lui (nouvelle sanction) mais aussi pour l'ensemble du club (perte de match par pénalité).

L'article 226 des règlements généraux de la FFF est le cadre incontournable de référence pour trouver une solution à ce casse-tête. Sa rédaction a été revue en 2008 (Assemblée du 31 mai à Toulouse) afin d'en faciliter l'application et la compréhension, et de contrer certains abus. Pour en résumer le principe de base (nonobstant les cas particuliers), un joueur sanctionné peut renouer avec la compétition avec une équipe de son club, sous réserve d'avoir purgé sa peine au cours des matches officiels de cette dernière et ce, quelle que soit l'équipe dans laquelle il a été suspendu.

Avant de reprendre la compétition avec l'équipe de son choix, le joueur en question (et/ou son club) doit ainsi bien vérifier que celle-ci a effectivement disputé le nombre de rencontres officielles correspondant au nombre de matches de suspension qui lui avaient été infligés.

Mais plus que tous les mots, le schéma publié ci-dessous permet de visualiser plus clairement le dispositif de purge des sanctions en vigueur (qui ne concerne pas les suspensions à temps).

Exemple *:*

Un joueur « U19 » est susceptible d'évoluer dans trois équipes :
- l'équipe 1ère « Senior », évoluant en Ligue,
- l'équipe réserve « Senior », évoluant en District,
- l'équipe 1ère « 18 ans », évoluant en Ligue.

Il est sanctionné de 3 matches de suspension ferme à la suite d'incidents survenus lors d'une rencontre disputée par l'une de ces trois équipes, quelle qu'elle soit, **l'équipe dans laquelle le joueur a été sanctionné.**

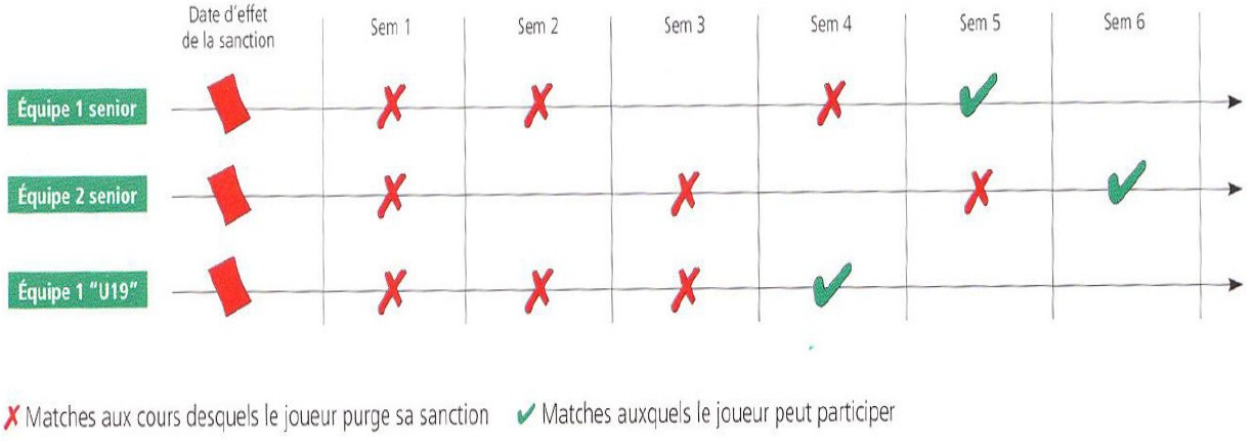

Dans cet exemple, le joueur sanctionné pourra reprendre la compétition dès la semaine 4, mais uniquement avec l'équipe 1ère « U19 » de son club qui aura joué 3 matches depuis la date d'effet de la sanction.

Il devra attendre la semaine 5 pour rejouer avec l'équipe première Senior de son club, et la semaine 6 pour rejouer en équipe réserve Senior.

Précision relative aux interdictions réglementaires de participation

Sont comptabilisées dans la purge toutes les rencontres officielles jouées par l'équipe concernée depuis la date d'effet de la sanction prononcée à l'encontre du joueur, même si le joueur n'aurait pas pu, s'il n'avait pas été suspendu, réglementairement y participer.

Ainsi, un joueur exclu lors d'une rencontre de compétition officielle disputée par l'équipe première de son club peut comptabiliser parmi les matches purgés en équipe réserve, le match suivant de cette équipe même si l'équipe première ne joue pas de match le même jour ou le lendemain et donc même s'il n'aurait pu y participer en application de l'article 7.9.1 du Règlement Sportif du District.

Ils fêtent leur anniversaire ce mois-ci !

	Nom	Prénom	Né(e) le	Cat.
	BELAT	Jean-Baptiste	03/03/1976	Vétéran
	SELVI	Oguzhan	03/03/1989	C.D.M.
	SCIONTI	Jimmy	08/03/1970	Dirigeant
	DAULY	Titouan	09/03/2003	U13
	DIAS	Robin	10/03/2004	U12
	DUCHEMIN	Hugo	13/03/2002	U14
	LIRICE CABRI-MOL	Quentin	18/03/2007	U9

	Nom	Prénom	Né(e) le	Cat.
	HEE	Nicolas	20/03/1996	U20
	SCIONTI MONTAU-ZIER	Raphaël	21/03/2008	U8
	GUERTON	Jérémy	27/03/1984	C.D.M.
	AUMONT-GUILLEE	Gauthier	29/03/2008	U8
	DAGHRI	Younes	30/03/1978	Vétéran
	LARIAGON	Maxence	30/03/2010	U6
	HERRAN	Pierre-Hugo	31/03/2003	U13

Une Proposition du CME en faveur du FC Boissy

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal des Enfants, parmi les différents projets présentés par les jeune élus, il a été proposé de repeindre les façades extérieures des vestiaires du terrain des écoles.

Suite à un entretien avec Mmes MENELET et BILIEN, la direction du club a répondu favorablement à cette proposition. Le club s'est engagé à participer physiquement avec les jeunes élus au relookage des vestiaires mais a demandé de profiter de cette occasion pour refaire les peintures intérieures.

La Mairie devait encore chiffrer le coût de ces travaux. Affaire à suivre ....

FOOTBALL CLUB DE BOISSY SOUS SAINT YON

Mairie
Place du Général De Gaulle
91790 Boissy Sous Saint-Yon

Site internet : http://fcboissy.footeo.com
Téléphone : 06 45 86 74 39 **Messagerie : fcboissyssy@gmail.com**